

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: [2]: Numéro Thématique 2

Artikel: Mission d'observation de l'OSCE aux postes frontière russes de Gukovo et Donetsk
Autor: Schaller, Flavien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'auteur a effectué plusieurs missions au profit de l'OSCE.
Toutes les photos © Auteur.

International

Mission d'observation de l'OSCE aux postes frontière russes de Gukovo et Donetsk

Col EMG Flavien Schaller

Chef d'état-major, brigade d'infanterie 2

Suite à la déclaration de Berlin du 2 Juillet 2014 des ministères des affaires étrangères d'Allemagne, de France, de Russie et d'Ukraine et en réponse à l'invitation de la Fédération de Russie, les 57 états participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) décidèrent, le 24 juillet 2014, de déployer la mission d'Observation (OM) de l'OSCE aux postes frontières de Donetsk (Russie) et de Gukovo; mission que j'ai eu le privilège de conduire de mai 2016 à août 2017.

La mission est composée de 21 observateurs provenant de 14 nations (Allemagne, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Moldavie, République de Macédoine, Serbie, Suisse, Tadjikistan). Elle assure une présence permanente (24/7) aux points de passage de la frontière russe-ukrainienne de Donetsk et de Gukovo. Son mandat est renouvelé tous les 3 mois et consiste à informer les 57 états participants de l'OSCE sur la situation générale et les mouvements (personnes, véhicules) à travers les postes frontières précités selon les principes d'impartialité et de transparence. Le mandat actuel arrivera à son terme le 31 octobre 2017 mais devrait être prochainement reconduit jusqu'au 31 janvier 2018.

Fin juillet a marqué la fin de mon mandat en Russie et mon retour en Suisse. Après 15 mois passés à la tête de cette mission et de cette « petite famille, » voici quelques conclusions.

Pour la crise en et autour de l'Ukraine

Après 3 ans de crise et 10'000 morts les négociations semblent être de plus en plus ardues au sein du « Groupe de Minsk. » Elles ne progressent qu'à petits pas quand elles progressent et que les parties en présence ne quittent pas la salle. La mise en œuvre des treize décisions des Accords de Minsk II signés 12 février 2015 selon le Format Normandie (France – Allemagne – Ukraine

– Russie) avec des représentants des Républiques populaires de Donetsk (DPR) et de Lougansk (LPR) afin de mettre en place un nouveau cessez-le-feu est très loin d'être d'actualité. Cet accord ne pourra être implémenté que si ses décisions sont précisées et leur achèvement réparti dans le temps. Tout autre action sera vouée au même échec que celui du « Protocole de Minsk » du 5 septembre 2014.

La crise en et autour de l'Ukraine à quasiment disparu de la scène médiatique en Europe de l'Ouest. Cela ne veut cependant pas dire que la situation s'est améliorée, au contraire. Le nombre de violations du cessez-le-feu reste inchangé et augmente même fortement bien que ponctuellement. De plus la situation humanitaire dans le Donbass est et reste tragique pour ses quelques deux millions d'habitants. Le volume de biens humanitaires des convois mensuels provenant de Russie a diminué de presque moitié par rapport à 2015 et ces convois sont toujours considérés comme illégaux par la communauté internationale. Les volontés politiques qui permettraient une résolution de la crise sont discrètes voire absentes, étouffées par leur propre propagande et celle de leurs contreparties.

L'OSCE n'existe, juridiquement parlant, pas. Elle est naturellement reconnue comme organisation de sécurité régionale par un grand nombre d'état mais cette bonne volonté ne suffit pas toujours à donner un statut juridique satisfaisant et une protection diplomatique au personnel se rendant en mission. Des solutions existent mais elles ne peuvent être trouvées que par la voie consensuelle et/ou bilatérale. De nombreux efforts sont faits pour que l'OSCE puisse acquérir ce statut, espérons qu'ils portent leurs fruits prochainement.

La présence de l'OSCE en Ukraine et en Russie ne saurait empêcher à elle seule une reprise des hostilités – les moyens de l'OSCE sont bien trop modestes – toutefois, cette présence continue d'entretenir l'attention de la



Ci-dessus : Les lignes de démarcation prévues par les accords de Minsk.

communauté internationale vers cette région en crise profonde. Récemment une demande de déploiement d'une force de maintien de la paix le long de la ligne de séparation a été adressée par les autorités de la Fédération de Russie. Si sa vocation devait être de protéger les missions civiles de l'OSCE en Ukraine alors l'OSCE deviendrait une partie de la crise plutôt qu'un appui à sa résolution.

Pour la Suisse

La Suisse étant neutre et indépendante peut être appelée à jouer un rôle dans la gestion des conflits en Europe. Ses contributions sont particulièrement appréciées et reconnues. De plus le fait d'être, bien que modestement, assis autour de la table des négociations nous évite de faire partie du menu !

Notre pays est également le berceau du droit humanitaire international, nous vivons l'équilibre entre les multiples cultures qui nous rendent si riche et le mot consensus devrait presque être muni d'une AOC helvétique. Les 725 années de formation de la Suisse ont été marquées par des passages douloureux et sanglants mais elle a su trouver les solutions adéquates afin de surmonter les obstacles qui se dressaient devant elle. Elle est donc bien placée pour contribuer à la recherche de solutions pacifique en et autour de l'Ukraine.

F. S.

Ci-dessous : La crise et le conflit en Ukraine sont une épreuve pour l'Union européenne et ses dirigeants.

